

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

30/10/2020

N° E20000077 / 30

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 30/10/2020, la lettre par laquelle le Préfet du Gard demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'ARAMON présentée par la SAS Centrale Photovoltaïque d'Aramon2

Vu le code de l'environnement

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Henri LEGRAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Gard, à la SAS Centrale Photovoltaïque d'Aramon 2 en qualité de maître d'ouvrage et à Monsieur Henri LEGRAND.

Fait à Nîmes, le 30/10/2020

Le Président



Jean-Pierre DUSSUET